

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-5 25SGADL0133

SEANCE DU
26 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice :

71

Nombre de conseillers présents :

53

Date de convocation :

20 juin 2025

Date d'affichage :

30 juin 2025

OBJET :

Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 1 : travaux sur réseau assainissement - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300401PRP

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 7**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à dix-huit heures
trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Fabrice VESVRES
M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Thierry BUISSON



Vu les articles L.2120-1-3°, L.2124-1, L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2-1°, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-1 et R.2162-13 du Code de la commande publique, relatifs à la passation des accords-cadres sur appel d'offres ouvert et à bons de commande,

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-8 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marché public,

Vu la délibération n° 23SGADL0018 du Conseil du 2 mars 2023 autorisant la signature d'un accord cadre à bons de commande en appel d'offres ouvert,

Vu le marché n°2300401PRP passé avec le groupement DBTP, GUINOT, SNT-PAM pour sur la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement situés sur le territoire de l'ensemble de ses communes membres pour un montant maximum de 5 000 000,00 € HT par an, notifié le 16 juin 2023 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine a confié au groupement solidaire composé des sociétés DBTP, GUINOT, SNT-PAM le lot n°1 de l'accord-cadre à bons de commande portant sur la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement situés sur le territoire de l'ensemble de ses communes membres, pour une durée d'un an renouvelable une fois, soit une durée maximum de 48 mois.

Les conditions de réalisation de ce marché sont les suivantes :

- Le maximum annuel est fixé à 5 000 000 € HT ;
- Les travaux susceptibles d'être commandés par le biais de ce marché sont détaillés dans un bordereau de prix.

Il est apparu depuis la passation de ce marché que le volume des chantiers à réaliser dans le cadre de l'accompagnement de l'élargissement de la RCEA et du programme de travaux des schémas directeurs d'assainissement de la Communauté Urbaine est légèrement supérieur à l'enveloppe maximale initiale.

Ainsi il est proposé d'augmenter le montant annuel de 15% soit 750 000 € HT portant le montant maximal annuel à 5 750 000 € HT pour la période en cours et pour celles à venir.

Lot 1	Travaux réseau assainissement	Montant maximum (HT) par période
	Période 1	5 000 000,00 €
	Période 2	5 000 000,00 €
	Période 3	5 750 000,00 €
	Période 4	5 750 000,00 €

Soit un montant maximum total, toute période confondue, de 21 500 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation.

Par ailleurs, au cours des opérations réalisées, la nécessité de prix nouveaux est apparue ; il est proposé de les intégrer dans la modification de marché numéro 1.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu disposant de la délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 de l'accord cadre à bons de commande n°2300401PRP dont le projet de modification est annexé à la présente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés public, à signer la modification numéro 1 au marché n°2300401PRP conclu avec le groupement DBTP, GUINOT, SNT-PAM sur la base du projet annexé ayant pour objet :
 - o D'augmenter le montant maximum annuel de 15% soit 750 000 € HT portant le montant maximal annuel à 5 750 000 € HT pour la période en cours et pour celles à venir, portant ainsi le montant maximum total, toute période confondue, à 21 500 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation.
 - o D'intégrer les prix nouveaux

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 30 juin 2025
et publié, affiché ou notifié le 30 juin 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'MSP', written over a horizontal line.A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'MSP', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Thierry BUISSON

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'TB', written over a horizontal line.

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

La Communauté Urbaine Creusot Montceau
Pôle Réseaux et Proximité
Direction Eau et Assainissement
Château de la Verrerie
BP 90069
71206 LE CREUSOT CEDEX

**23004PRP LOT N°2 – TRAVAUX SUR LES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Bordereau de Prix Supplémentaire

Juin 2024

Objet : 23004PRP - Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de la CUCM
Lot 1 - Réseau d'assainissement

<i>Numéro de Prix</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Prix Unitaire Hors Taxe</i>
74	Tuyau fonte Ductile Verouillée gravitaire D 200	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de tuyau assainissement en fonte ductile verouillée de diamètre 200 à poser dans terrain toute nature ou sous chaussée. Ce prix comprend : - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ces travaux. - les sujétions dues à la présence des réseaux et aux maçonneries. - la fourniture et la mise en fouille du tuyau d'assainissement et des éventuelles pièces spécifiques (coudes, manchons, etc.) - la fourniture et la mise en fouille du tuyau d'assainissement - le terrassement en terrain meuble, la largeur prise en compte étant le diamètre extérieur du tuyau + 2 x 0,30 m. - l'utilisation d'un dispositif de protection suivant les stipulations de l'article 18-3 du C.C.T.P.. - le pompage des eaux souterraines. - le réemploi des matériaux extraits des fouilles y compris stockage temporaire et mise en oeuvre. - le remblaiement et le compactage seront effectués conformément aux stipulations du règlement de voirie communautaire et du C.C.T.P. jusqu'à la cote inférieure du corps de chaussée. - la pose d'un grillage avertisseur de couleur conventionnelle - l'entretien de la tranchée jusqu'à la réfection définitive conformément au règlement de voirie. Ce prix inclut le nettoyage de la conduite à la fin du chantier au moyen d'un hydrocureur recycleur.	
a	Profondeur < ou égale à 1,50 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	134.50
b	Profondeur comprise entre 1,50 m et 2,00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	161.50
c	Profondeur comprise entre 2,00 m et 4,00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	177.00
d	Profondeur au-delà de 4,00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	202.00

75	Tuyau fonte Ductile Verouillée gravitaire D 300	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de tuyau assainissement en fonte ductile verouillée de diamètre 300 à poser dans terrain toute nature ou sous chaussée. Ce prix comprend : - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ces travaux. - les sujétions dues à la présence des réseaux et aux maçonneries. - la fourniture et la mise en fouille du tuyau d'assainissement et des éventuelles pièces spécifiques (coudes, manchons, etc.) - la fourniture et la mise en fouille du tuyau d'assainissement - le terrassement en terrain meuble, la largeur prise en compte étant le diamètre extérieur du tuyau + 2 x 0,30 m. - l'utilisation d'un dispositif de protection suivant les stipulations de l'article 18-3 du C.C.T.P.. - le pompage des eaux souterraines. - le réemploi des matériaux extraits des fouilles y compris stockage temporaire et mise en oeuvre. - le remblaiement et le compactage seront effectués conformément aux stipulations du règlement de voirie communautaire et du C.C.T.P. jusqu'à la cote inférieure du corps de chaussée. - la pose d'un grillage avertisseur de couleur conventionnelle - l'entretien de la tranchée jusqu'à la réfection définitive conformément au règlement de voirie. Ce prix inclut le nettoyage de la conduite à la fin du chantier au moyen d'un hydrocureur recycleur.	
a	Profondeur < ou égale à 1,50 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	190.50
b	Profondeur comprise entre 1,50 m et 2,00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	205.80
c	Profondeur comprise entre 2,00 m et 4,00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	220.50
d	Profondeur au-delà de 4,00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	235.20

76	Tuyau fonte Ductile Verouillée gravitaire D 500	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de tuyau assainissement en fonte ductile verouillée de diamètre 500 à poser dans terrain toute nature ou sous chaussée. Ce prix comprend : - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ces travaux. - les sujétions dues à la présence des réseaux et aux maçonneries. - la fourniture et la mise en fouille du tuyau d'assainissement et des éventuelles pièces spécifiques (coudes, manchons, etc.) - la fourniture et la mise en fouille du tuyau d'assainissement - le terrassement en terrain meuble, la largeur prise en compte étant le diamètre extérieur du tuyau + 2 x 0,30 m. - l'utilisation d'un dispositif de protection suivant les stipulations de l'article 18-3 du C.C.T.P.. - le pompage des eaux souterraines. - le réemploi des matériaux extraits des fouilles y compris stockage temporaire et mise en oeuvre. - le remblaiement et le compactage seront effectués conformément aux stipulations du règlement de voirie communautaire et du C.C.T.P. jusqu'à la cote inférieure du corps de chaussée. - la pose d'un grillage avertisseur de couleur conventionnelle - l'entretien de la tranchée jusqu'à la réfection définitive conformément au règlement de voirie. Ce prix inclut le nettoyage de la conduite à la fin du chantier au moyen d'un hydrocureur recycleur.	
a	Profondeur < ou égale à 1,50 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	326.00
b	Profondeur comprise entre 1,50 m et 2,00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	470.25
c	Profondeur comprise entre 2,00 m et 4.00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	493.00
d	Profondeur au-delà de 4,00 m <i>Le Mètre Linéaire :</i>	534.00

A EPERVANS

le 13/06/2024

A LE CREUSOT

le

11 9 JUIN 2024

Le titulaire,

D.B.T.P.
SARL au capital de 500 000 €
701 Route de Louhans
71380 EPERVANS
Tél. 03 85 90 96 40
RC Chalon B 317 442 549

Par délégation du Président,
Le Directeur général adjoint
réseaux et proximité,

Olivier ASTORGUE

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

La Communauté Urbaine Creusot Montceau
Pôle Réseaux et Proximité
Direction Eau et Assainissement
Château de la Verrerie
BP 90069
71206 LE CREUSOT CEDEX

**23004PRP LOT N°1 – TRAVAUX SUR LES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Bordereau de Prix Supplémentaire

Novembre 2024

BORDEREAU DES PRIX

Objet : 23004PRP - Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de la CUCM
Lot 1 - Réseau d'assainissement

Numéro de Prix	Descriptif	Prix Unitaire Hors Taxe
61d	GARGOUILLE	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de gorguille en fonte GS, revêtue d'une peinture noire, d'un diamètre d'environ 0.08m. Il comprend également les terrassements quelle que soit la nature du terrain, le découpage des enrobés à la scie, l'évacuation des produits (incluant également les enrobés) conformément à la loi n°75.633 du 15 juillet 1975 modifiée et les textes d'application et la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, et son scellement soigné au trottoir existant. Sous les ordres de la maîtrise d'œuvre, l'emploi de béton coloré noir pourra être demandé. Le mètre linéaire :	430 €
61e	BEC DE GARGOUILLE	
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en place d'un bec de gorguille en fonte au raccord avec la bordure de trottoir (profil identique à celui du trottoir existant). Ce prix comprend également tous les terrassements et les scellements nécessaires à sa bonne tenue. L'unité :	210 €
61f	SABOT DE GARGOUILLE	
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en place d'un sabot de gorguille en fonte au raccord avec le chéneau. Ce prix comprend également tous les terrassements et les scellements nécessaires à sa bonne tenue. L'unité :	130 €

A EPERVAUX

le 03/12/2024

A

le

Le titulaire,

D.B.T.P.
SARL au capital de 500 000 €
701 Route de Ligny
71380 EPERVAUX
Tél. 03 85 90 96 40
RG CH. 317 442 549

« Par délégation du président,
Le Directeur Général Adjoint du Pôle réseaux et proximité,
Olivier ASTORGUE »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT – MONTCEAU LES MINES

Château de la Verrerie

BP 90069

71206 LE CREUSOT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

Groupe D.B.T.P/PASCAL GUINOT TP/SNTPAM

Mandataire : Sarl DBTP

701 Route de Louhans

71380 EPERVANS

SIRET 317 442 549 000 26

C - Objet du marché public

Objet de l'accord cadre :

23004PRP_Travaux sur réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire

Lot n°1 – Travaux réseau assainissement

Date de la notification de l'accord-cadre : 16/06/2023

Durée d'exécution de l'accord-cadre : 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois 1 an, soit une durée maximale de 4 ans en cas de reconduction.

Montant maximum de l'accord-cadre pour 1 an :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 000 000,00 €
- Montant TTC : 6 000 000,00 €

Montant maximum de l'accord-cadre pour 4 ans :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 20 000 000,00 €
- Montant TTC : 24 000 000,00 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : articles L.2194-1 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique

Il est apparu depuis la passation de ce marché que le volume des chantiers à réaliser dans le cadre de l'accompagnement de l'élargissement de la RCEA et du programme de travaux des schémas directeurs d'assainissement de la Communauté urbaine est légèrement supérieur à l'enveloppe maximal initiale.

Ainsi il est proposé d'augmenter le montant annuel de 15% soit 750 000 € HT portant le montant maximal annuel à 5 750 000 € HT pour la période en cours et pour celles à venir.

Lot 1	Travaux réseau assainissement	Montant maximum (HT) par période
	Période 1	5 000 000,00 €
	Période 2	5 000 000,00 €
	Période 3	5 750 000,00 €
	Période 4	5 750 000,00 €

Soit un montant maximum total, toute période confondue, de 21 500 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation.

Par ailleurs, au cours des opérations réalisées, la nécessité de prix nouveaux est apparue.

Ils s'agit des prix annexés à cette présente délibération ainsi que le prix n°59 mentionné ci-dessous.

Prix 59

Le prix 59 n'a pas le même intitulé dans le BPU et dans le DQE.

Dans le BPU, il est mentionné :

« P.V. pour regard de visite D 1000 sur canalisation existante

Ce prix rémunère à l'unité une plus - value au prix 57 (fourniture et pose de regard Ø1000) pour fourniture et mise en place de regards de visite Ø 1000 type CUCM sur canalisation existante.

L'entrepreneur devra maintenir l'écoulement des effluents pendant les travaux. »

Dans le DQE, il est mentionné :

« P.V. pour cunette préfabriquée (tuyaux Ø sup à 400 mm) »

Le prix au BPU est modifié comme suit :

« P.V. pour cunette préfabriquée (tuyaux Ø sup à 400 mm)

Ce prix rémunère à l'unité une plus - value au prix 58 (fourniture et pose de regard Ø1000) pour la création d'une cunette en fond de regard.

L'entrepreneur devra maintenir l'écoulement des effluents pendant les travaux. »

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant (Périodes 3 et 4):

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **750 000 € HT par an soit 1 500 000€ HT pour les 2 périodes restantes**
- Montant TTC : **900 000 € TTC par an soit 1 800 000€ HT pour les 2 périodes restantes**
- % d'écart introduit par l'avenant : **7,5 %**

Nouveau montant maximum de l'accord-cadre toutes périodes confondues

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **21 500 000 € HT**
- Montant TTC : **25 800 000 € TTC**

« Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que le Groupement D.B.T.P/PASCAL GUINOT TP/SNTPAM pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou événements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant ».

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)